

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-10-05

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoint, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L.,

Etaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 20

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : TARIFS 2024 DES SERVICES COMMUNAUX

Considérant les tarifs municipaux 2023 fixés par la délibération du 29/03/2023,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur revalorisation pour l'année 2024,
Considérant l'avis de la commission Finances et Ressources humaines du 02/04/2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide l'application des nouveaux tarifs de services publics suivants à compter du 1^{er} mai 2024, l'augmentation moyenne étant de 5%, (sauf cavurne, columbarium, plaque « Jardin du Souvenir »)
- Dit que certains tarifs seront appliqués aux dates spéciales d'application spécifiées dans le tableau :
 - 1^{er} juillet 2024 : tarifs eau et assainissement
 - 1^{er} septembre 2024 : tarifs école de musique et carte de transport écoles
- Dit que les différentes recettes seront imputées sur les crédits budgétaires correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat